



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 203-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.321

Déposée le : 13.09.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ritter (Burgdorf, PVL) (porte-parole)
Fischer (Bätterkinden, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : -

Affectation future de la zone industrielle «Papieri» à Utzenstorf

L'affectation future de la zone industrielle de l'ancienne usine de papier, communément appelée « Papieri », à Utzenstorf est au point mort. En raison des importantes répercussions, en particulier sur les flux de trafic, de la possible affectation, envisagée en immense centre logistique, les auteurs de l'intervention parlementaire 315-2020 déposée le 3 décembre 2020 interpellent à nouveau le Conseil-exécutif.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est l'état d'avancement des procédures d'octroi du permis de construire de La Poste Suisse SA et Digitec Galaxus SA ? Où en est-on dans le calendrier actuel, sachant qu'une ouverture en 2023 n'est plus possible ? Des demandes de permis de construire pour les trois quarts de la grande partie restante ont-elles déjà été annoncées ?
2. Pourquoi la possibilité d'édicter un plan de quartier cantonal conformément à l'article 102 de la loi sur les constructions du canton de Berne (RSB 721.0) n'a-t-elle pas été vérifiée jusqu'à présent ? Une telle vérification peut-elle encore être menée ? Dans la négative, pourquoi pas ?
3. Selon la Conférence régionale de l'Emmental, le plan directeur cantonal en cours contient une « fiche de mesures spéciale » pour la zone industrielle « Papieri ». Comment faut-il interpréter cette information ?
4. Il est prévu de répartir les flux supplémentaires de camions sous forme de contingents sur les routes des villages environnants. Ce qui peut sembler raisonnable de prime abord pré-

sente le désavantage d'allonger les temps de trajet. Quelle est la position du Conseil-exécutif face au dilemme de consommer davantage de carburant sans nécessité opérationnelle pour protéger la population des nuisances sonores ?

Destinataire

– Grand Conseil